

## Cofinancement du PIC IAE pour les projets de formation des SIAE en 2026

L'objectif du Plan d'investissement dans les compétences dédié à l'Insertion par l'Activité Economique (PIC IAE) est de **favoriser l'insertion par l'activité économique des salariés en insertion des SIAE** (structures d'insertion par l'activité économique).

Il permet de **cofinancer les actions répondant aux besoins en compétences et qualification** dans les secteurs et métiers à potentiel d'emploi.

Ce cofinancement concerne toutes les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) relevant du champ d'AKTO.

### Quels sont les entreprises et les salariés éligibles au PIC IAE ?

#### Les entreprises éligibles

Seules les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) peuvent mobiliser le cofinancement PIC IAE. Les SIAE regroupent :

- ✓ Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)
- ✓ Associations Intermédiaires (AI)
- ✓ Entreprises d'Insertion (EI)
- ✓ Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)

#### Les salariés éligibles

Le PIC IAE s'adresse exclusivement aux salariés en insertion employés dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

## Quelles formations pour le PIC IAE en 2026 ?

### Quels sont les dispositifs de formation mobilisables dans le cadre du PIC IAE ?

2 dispositifs de formations sont mobilisables avec le PIC IAE :

- ✓ Le plan de développement des compétences (PDC)
- ✓ Et en plus, **pour les entreprises du travail temporaire**, les dispositifs de professionnalisation **CIPI et CDPI** (contrats spécifiques à la branche du travail temporaire)

Les dispositifs de formation en alternance ci-dessous **ne sont pas éligibles au PIC IAE** :

- ✓ Les contrats de professionnalisation
- ✓ Les contrats d'apprentissage

### Quelles sont les conditions pour mobiliser le PIC IAE dans le cadre du plan de développement des compétences ?

- ✓ Pour les **entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI) et les ateliers chantiers d'insertion (ACI)** : toutes les actions du plan de développement des compétences sont éligibles, sous réserve de respecter les critères du PIC IAE
- ✓ Pour les **entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)** : toutes les actions de formation du plan de développement des compétences **inférieures à 70 heures** sont éligibles, sous réserve d'éligibilité aux critères du PIC IAE

### PIC IAE, quelles sont les actions de formation éligibles en 2026 ?

**Toutes les actions de formation** dispensées par un organisme de formation certifié Qualiopi sont éligibles à la formation professionnelle **dès lors qu'elles permettent l'acquisition de compétences transférables.**

Toutes les modalités pédagogiques sont éligibles.

#### Sont exclues et présumées inéligibles au PIC IAE 2026 :

- ✓ Les actions de sensibilisation et d'information ainsi que les formations liées à l'accompagnement socio-professionnelles.
- ✓ Les formations à la sécurité relevant de l'obligation de l'employeur (L. 4141-4, R. 4141-3, R. 4141-11, R. 4141-13 et R. 4141-17 du code du travail), sont ici visées les actions de formation à la sécurité portant sur :
  - Les conditions de circulation dans l'entreprise
  - Les conditions d'exécution du travail
  - La conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre

NB : Ces formations peuvent néanmoins être acceptées et financées si l'employeur atteste que cette formation permet l'acquisition de compétences transférables utiles au projet professionnel du salarié. Téléchargez ci-dessous l'attestation à renseigner :

[Attestation employeur PIC IAE](#)

### Quelles sont les régions éligibles ?

Toutes les régions sont éligibles au PIC IAE, y compris les territoires ultra marins.

Contactez votre conseiller emploi formation AKTO pour connaître les priorités de votre territoire.

## Quelle est la prise en charge financière dans le cadre du PIC IAE en 2026 ?

- ✓ Si vous êtes une **structure de 250 salariés ou moins** :

La prise en charge du PIC IAE s'élève à **70 % de l'assiette éligible**.  
Le reste (30%) est à votre charge.

- ✓ Si vous êtes une **structure de plus de 250 salariés** :

La prise en charge du PIC IAE s'élève à **60 % de l'assiette éligible**.  
Le reste (40%) est à votre charge.

L'assiette éligible est composée de :

- ✓ 100 % des coûts pédagogiques
- ✓ 100% des frais annexes
- ✓ Un forfait rémunération :
  - forfait de 13 €/h pour les AI, EI, ETTI
  - forfait de 1,30€/h pour les ACI

100% de l'assiette éligible doit être valorisée chez AKTO.

**Le cofinancement PIC IAE n'est pas cumulable avec un autre cofinancement public.**

## Le financement PIC IAE en résumé

- ✓ Plan de développement des compétences : pour toutes les SIAE : Cofinancement PIC IAE + reste à charge imputé directement à la SIAE
- ✓ CIPI et CDPI : pour les ETTI uniquement : Forfait + cofinancement PIC IAE

## Quel calendrier pour le PIC IAE en 2026 ?

- ✓ Les **demandes de prise en charge** doivent être transmises à AKTO entre le **01/01/2026 et le 20/11/2026** (date de fin prévisionnelle)
- ✓ Les **formations** doivent être réalisées entre le **01/01/2026 et le 30/04/2027** (date limite au 26/03/2027 pour les CIPI et CDPI)
- ✓ Les **demandes rétroactives pour les actions réalisées entre le 01/01/2026 et le 09/04/2026** (date de l'ouverture de l'enveloppe) sont possibles dans certains cas, rapprochez-vous de votre conseiller AKTO pour connaître les modalités.



\* Rétroactivité possible pour des actions réalisées à partir du 01/01/2026, contactez votre conseiller pour vérifier les modalités

\*\* Sauf pour les parcours CIPI et CDPI, date de fin de réalisation : 26/03/2027

## Comment déposer votre demande de prise en charge ?

**Il est obligatoire d'étudier votre projet avec votre conseiller emploi formation.**

Il vous accompagne dans la mobilisation de cette opportunité financière et la mise en place des actions de formation éligibles et répondant à vos besoins.

Vous devez déposer vos demandes de cofinancement **avant le démarrage de l'action.**

### Vous êtes une SIAE (hors ETTI)

Rendez-vous sur votre espace en ligne [Mon Espace](#) pour faire votre demande de prise en charge.

Créez un dossier « Action de formation » puis sélectionnez le sous-dispositif « PIC IAE » .

Vous devez joindre les documents suivants :

- ✓ La convention de formation
- ✓ Le programme de formation
- ✓ Une [attestation sur l'honneur pour justifier de la qualité de salarié en insertion](#)

### Vous êtes une ETTI

Avant tout dépôt de demande de prise en charge dans Mon Espace, vous devez :

- ✓ Renseigner le [fichier de remontée des besoins](#) (un onglet pour les CIPI/CDPI, un onglet pour les actions de formation)
- ✓ Envoyer le fichier de remontée des besoins par email à votre conseiller AKTO avec les programmes de formation **au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.**

Votre conseiller étudiera vos demandes et vous informera par email de l'éligibilité du projet et de la disponibilité des fonds .

Vous pourrez ensuite déposer vos dossiers dans [Mon Espace](#). 2 possibilités en fonction du dispositif de formation

- ✓ Pour une action de formation : créer un dossier « Action de formation » puis sélectionnez le sous-dispositif « PIC IAE »
- ✓ Pour un CIPI ou CDPI : déposer une DRF en indiquant dans la référence projet « PIC IAE 26 »

Vous devez joindre les documents suivants :

- ✓ La convention de formation
- ✓ Le programme de formation

Télécharger le mode d'emploi pour déposer votre demande :

[Mode d'emploi PIC IAE ETTI](#)

### Pièces à joindre pour la demande de remboursement

- ✓ Certificat de réalisation (les feuilles d'émargement sont à conserver par l'entreprise en cas de contrôle)
- ✓ La facture de l'OF (si subrogation) ou facture entreprise et copie de facture OF (si absence de subrogation)
- ✓ Le bulletin de salaire du dernier mois de formation
- ✓ Justificatifs des frais annexes ([trame à télécharger](#). Les justificatifs détaillés sont à conserver en cas de contrôle)
- ✓ Justificatif de délégation (pour les CIPI/CDPI)

## Documents utiles à télécharger

- ✓ [PIC IAE 2026 remontées besoins ETTI](#)
- ✓ [Mode d'emploi PIC IAE ETTI](#)
- ✓ [Déclaration sur l'honneur \(employeur\)](#)
- ✓ [Attestation éligibilité PIC IAE](#)
- ✓ [Modèle de facture frais annexes](#)

## Contact

Contactez votre conseiller emploi formation AKTO

- ✓ Il vous aide à mettre en place les actions de formation éligibles au PIC IAE 2026
- ✓ Il vous guide pour déposer votre dossier de demande de prise en charge

[Contacter votre conseiller](#) ✓

## Pourquoi AKTO se mobilise pour la formation professionnelle des salariés en insertion par l'activité économique ?

L'**insertion par l'activité économique (IAE)** est une des composantes de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Elle a pour objectif de **favoriser le retour à l'emploi de personnes cumulant des difficultés sociales et professionnelles**. Elle propose des modalités spécifiques de travail dans le cadre du code du travail.

En tant qu'opérateur de compétences, AKTO appuie ses branches professionnelles adhérentes dans leurs besoins en compétences et les accompagne dans le développement des compétences de leurs salariés.

Acteur engagé auprès des publics éloignés de l'emploi, dont les salariés en insertion, **AKTO se mobilise pour faciliter l'accès des structures de l'insertion par l'activité économique aux aides publiques dans le cadre de convention de partenariat.**

Ainsi, AKTO a signé un accord-cadre national 2018-2025 d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) au titre du PIC IAE (Plan d'Investissement Compétences) pour la **formation des salariés de l'insertion par l'activité économique**, avec de nombreux partenaires.

Ce partenariat a pour objectif de favoriser l'insertion par l'activité économique des salariés en insertion des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique) en finançant les actions répondant à des besoins en compétences et qualification dans les secteurs et métiers à potentiel d'emploi.

En 2025, AKTO a engagé près de 16 M€ au titre du PIC IAE.

Les signataires de l'accord-cadre PIC IAE sont :

- ✓ [L'Etat](#)
- ✓ [Le réseau Chantier école](#)
- ✓ [Le réseau Cocagne](#)
- ✓ [Le réseau Coorace](#)
- ✓ [Emmaüs](#)
- ✓ [La Fédération des acteurs de la solidarité](#)
- ✓ [La Fédération de entreprises d'insertion](#)
- ✓ [Le mouvement national des régies](#)
- ✓ [Les restos du cœur](#)
- ✓ [L'union nationale des associations intermédiaires](#)
- ✓ [Les OPCO](#)



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*